
**Médecine bucco-dentaire —
Vocabulaire et code de désignation
des données bucco-dentaires
médico-légales**

*Dentistry — Vocabulary and designation system for forensic oro-
dental data*

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 20888:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/dec854d3-6396-452b-a700-7aa5ca92cba1/iso-20888-2020>



iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

ISO 20888:2020

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/dec854d3-6396-452b-a700-7aa5ca92cba1/iso-20888-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
Annexe A (normative) Déplacements/malpositions	25
Annexe B (normative) Angulations d'inclusion	26
Annexe C (normative) Types de restaurations indirectes	27
Annexe D (normative) Faces	28
Annexe E (normative) Matériaux de restauration dentaire	29
Annexe F (normative) Couleur des matériaux de restauration dentaire	30
Annexe G (normative) Produits pour obturation endodontique	31
Annexe H (normative) Produits de restauration radiculaire	32
Annexe I (normative) Types de piliers de prothèse	33
Annexe J (normative) Types de contentions de prothèse	34
Annexe K (normative) Anomalies dentaires congénitales	35
Annexe L (normative) Anomalies dentaires acquises sans restauration	36
Annexe M (normative) Types d'implants	37
Annexe N (normative) Fixations de prothèse dentaire	38
Annexe O (normative) Emplacement d'une anomalie	39
Annexe P (normative) Couleur dominante	40
Annexe Q (normative) Anomalies de surface	41
Annexe R (normative) Composants de conception de prothèse	42
Annexe S (normative) Autres appareils buccaux	43
Bibliographie	44
Index alphabétique des termes	45

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 106 *Médecine bucco-dentaire*, sous-comité SC 3 *Terminologie*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 55, *Médecine bucco-dentaire*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

0.1 Contexte

L'établissement d'une identification positive d'un individu non identifié par l'analyse dentaire comparative d'un odontostomatologiste légiste exige la transmission de documents d'appui par les professionnels dentaires qui ont traité le patient. Il convient que ces informations, qui comprennent des dossiers de traitement dentaire, des radiographies, des photographies et des modèles dentaires, soient soumises à l'autorité appropriée; ces informations sont appelées données dentaires *ante mortem* (AM). À l'heure actuelle, la grande majorité des données dentaires *ante mortem* et des pièces jointes connexes sont soumises sur papier et film radiographique, mais l'objectif est de créer un format électronique normalisé pour le transfert de ces données. En raison de la diversité des méthodes de documentation et des systèmes d'enregistrement, une liste organisée de terminologie dentaire normalisée serait utile. La présentation d'informations ambiguës en raison d'un manque d'harmonisation peut augmenter le temps nécessaire pour établir l'identification par des moyens dentaires.

En raison du nombre de victimes et du nombre de pays d'origine des victimes, les spécialistes en identification des victimes de catastrophes (IVC) tireront profit de ces données dentaires médico-légales internationales normalisées, en utilisant une terminologie normalisée de concepts utiles.

Un logiciel de comparaison odontologique actuel est fondé sur le concept de comparaison des restaurations. En utilisant chaque dent comme un champ, les requêtes de comparaison et/ou d'élimination et les algorithmes de tri préalable créent un classement des correspondances possibles pour aider l'odontostomatologiste légiste dans la comparaison initiale des dossiers. Les informations biométriques, familiales, radiographiques et visuelles renforcent la probabilité d'une correspondance. En normalisant les descripteurs utilisés pour décrire ces informations, la probabilité d'identifier un individu sur la base des données des odontostomatologistes légistes augmente.

0.2 Principe

De nombreux descripteurs d'une dent sont déterminés à partir de l'interprétation de radiographies; certains attributs radiographiques spécifiques «similaires» sont regroupés en un seul descripteur unifié. Il convient que cela permette une interprétation sans ambiguïté d'un attribut dentaire et garantisse qu'un attribut radiographique puisse être décrit par un seul attribut unifié. En général, la cohérence de l'attribution d'un attribut unique à une caractéristique radiographique est utilisée dans le présent document afin de créer des descripteurs non ambigus, même au détriment d'une combinaison d'attributs similaires, mais non identiques.

Les dents permanentes sont prioritaires lorsque des dents temporaires et des dents permanentes sont toutes deux présentes et visibles simultanément dans la bouche; cependant, il convient également de noter la présence des dents temporaires.

Il convient de pondérer la pertinence de ces descripteurs en fonction du temps qui s'est écoulé entre la date des dossiers et la date résumée d'enregistrement des données actuelles.

Si un descripteur concerne plusieurs dents, ce descripteur doit alors être utilisé pour toutes les dents concernées.

0.3 Justification

Un volume important d'informations est recueilli pendant l'évaluation et le traitement dentaires. Les odontostomatologistes légistes chargés d'identifier des individus ont besoin d'informations complètes pour confirmer ou infirmer une identification. Bien qu'une grande partie des informations recueillies par le dentiste puisse ne pas faciliter la prise de décision, il n'est pas possible de prédire à l'avance quels éléments du dossier dentaire peuvent être concluants pour l'identification. Le présent document est conçu pour combler une lacune en établissant des exigences relatives à la documentation pour la soumission d'informations de données dentaires *ante mortem* à des fins d'identification.

Les termes et définitions décrivant les dents, les pathologies ou anomalies dentaires ou les restaurations dentaires sont limités aux codes bucco-dentaires de l'ISO 3950 correspondant aux dents individuelles.

Les termes et définitions décrivant l'état, les pathologies, les relations ou les prothèses concernant plusieurs dents, les maxillaires ou la bouche sont limités aux codes bucco-dentaires de l'ISO 3950 correspondant à ces entités.

Les termes et définitions qui se limitent à d'autres emplacements bucco-dentaires spécifiques de l'ISO 3950 sont annotés en conséquence dans les notes aux articles et dans les annexes associées.

Les termes et définitions décrivant des dispositifs dentaires, des pathologies ou des entités qui n'ont pas d'emplacement spécifique sont limités au code 00, 01 et 02 de l'ISO 3950, ainsi qu'aux notes aux articles et aux annexes associées.

Une entrée présentant l'annotation «(selon le rapport)» indique qu'un texte facultatif de forme libre peut être ajouté au terme afin de caractériser davantage l'entité décrite. Voir la [Figure 1](#).

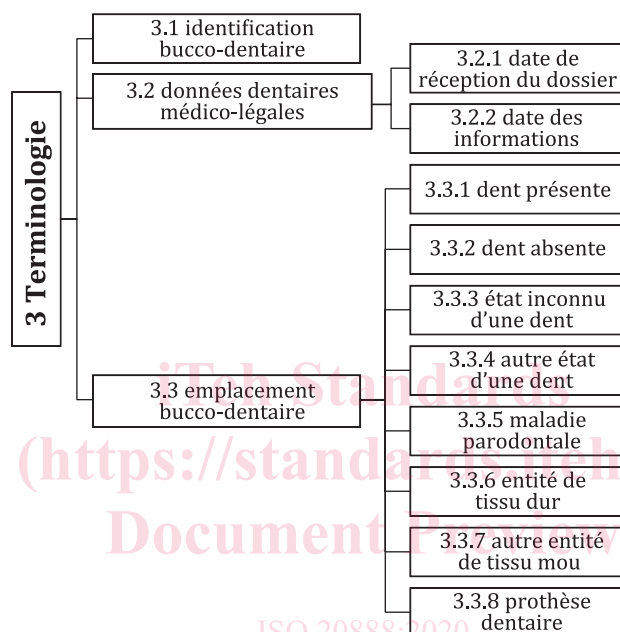


Figure 1 — Aperçu des principaux éléments de l'Article 3

Médecine bucco-dentaire — Vocabulaire et code de désignation des données bucco-dentaires médico-légales

1 Domaine d'application

Le présent document définit les termes utilisés pour décrire les caractéristiques distinctives de la bouche d'un individu par les dentistes et les experts dentaires médico-légaux. Les termes sont organisés par concepts en se fondant sur une approche médico-légale des caractéristiques d'une bouche, avec de nombreux concepts propres au domaine de l'identification qui ne sont pas définis ailleurs dans les vocabulaires ISO de la médecine bucco-dentaire (par exemple «*dent présente*»).

La structure hiérarchique du présent document est conçue pour décrire les attributs d'une dent, de la bouche et d'une prothèse/orthèse avec des niveaux croissants de caractéristiques discriminantes (par exemple, caractéristiques des matériaux, face d'une *dent restaurée*, etc.) et la possibilité de relier tout niveau de description d'un attribut au concept le plus complet.

Le présent document est destiné à être utilisé pour l'échange de données entre les fichiers *ante mortem* et *post mortem*, en éliminant toute ambiguïté en ce qui concerne les termes utilisés pour décrire la bouche d'un individu.

Le présent document est destiné à être utilisé en association avec l'ISO 1942 et l'ISO 3950.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 20888:2020

ISO 1942, *Médecine bucco-dentaire — Vocabulaire*

ISO 3950, *Médecine bucco-dentaire — Code de désignation des dents et des régions de la cavité buccale*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 1942 ainsi que les suivants, s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>;
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

3.1

identification bucco-dentaire

science et art de comparer les *données dentaires ante mortem* (3.2.2.1) aux *données dentaires post mortem* (3.2.2.2) pour aider à déterminer l'identité d'un individu

3.2

données dentaires médico-légales

informations enregistrées décrivant la cavité buccale et les tissus environnants à des fins légales